



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
26 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 966/2019*, ****

Communication présentée par : J. A. (représenté par un conseil, Andrea Pettersson)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suède
Date de la requête : 8 septembre 2019 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 966/2019.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

